



## Fiche de Données de Sécurité

### 1. Identification de la substance / préparation et de la Société

1.1 Identification de la substance ou de la préparation.

Code: 411 00 08700-2672  
Dénomination MASTIC HIDROFUGE

1.2 Utilisation de la substance /  
préparation

Dénomination supplémentaire Mastic pour sceller tréfilé

1.3 Identification de la société

Raison Sociale MECCANOCAR ITALIA S.R.L.  
Adresse Via San Francesco,22  
Localité et Etat 56033 Capannoli (PI)  
Italy  
Tél. +390587609433  
Fax +390587607145

Courrier de la personne compétente,  
personne chargée de la fiche de  
données de sécurité. moreno.meini@meccanocar.it

1.4 Numéro de téléphone d'appel  
d'urgence

Pour renseignements urgents  
s'adresser à +390587609433

### 2. Identification des dangers.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon les dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications suivantes.

### 3. Composition / Informations sur les composants

Le produit n'est pas classé comme dangereux aux termes des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements successifs ni ne contient de substances classées comme dangereuses pour la santé ni pour l'environnement conformément à la norme 67/548/CEE et à ses amendements successifs.

### 4. Premiers secours

On ne connaît pas d'épisodes ayant causé des dommages à la santé et pouvant être imputés au produit. On conseille de toute façon de respecter les règles de bonne hygiène industrielle.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.



#### MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

#### MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

#### DANGERS DÛS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion (oxydes de carbone, produits de pyrolyses toxiques, etc.).

#### ÉQUIPEMENT

Casque de protection avec visière, vêtements ignifuges (veste et pantalons ignifuges fermés au niveau des poignets et des chevilles et serrés à la taille), gants d'intervention (anti-incendie, anti-entailles et diélectriques), un masque à pression positive avec visière couvrant tout le visage ou respirateur autonome (à protection autonome) en présence d'une grande quantité de fumée.

## 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

#### PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

En présence de vapeurs ou de poussières en dispersion dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires.

#### PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques et dans des zones confinées.

#### MÉTHODES DE RÉCUPÉRATION

Endiguer à l'aide de terre ou d'un matériau inerte. Récupérer la plus grande part de produit et éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

## 7. Manipulation et stockage

Assurer la disponibilité des équipements pour le refroidissement des récipients, pour éviter les dangers de surpression et de surchauffage en cas d'incendie à proximité. Pour les informations relatives aux risques pour la santé et l'environnement, se reporter aux paragraphes spécifiques de cette fiche.

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle.

#### 8.1 Valuers limites d'exposition

Non disponible

#### 8.2 Contrôles d'exposition

Veiller au respect des mesures de sécurité communément appliquées pour la manipulation des substances chimiques.

#### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Non indispensable.

#### PROTECTION DES YEUX

Non indispensable.

#### PROTECTION DES MAINS

Non indispensable.

#### PROTECTION DE LA PEAU

Non indispensable.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Couleur

noir

Odeur

aucune odeur

Etat Physique

pâteux

Solubilité

insoluble dans l'eau

Viscosité

Non disponible

Densité de la vapeur

Non disponible



Vitesse d'évaporation	Non disponible
Propriétés comburantes	Non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible
pH	Non disponible
Point d'ébullition	Non disponible
Point d'inflammabilité	Non disponible
Propriétés explosives	Non disponible
Pression de la vapeur	Non disponible
Poids spécifique	1,650Kg/l

## 10. Stabilité et réactivité

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

## 11. Informations toxicologiques

On ne connaît aucun cas de dommages à la santé dus à l'exposition au produit. De toute façon il est recommandé d'agir dans le respect des règles d'hygiène industrielle.

## 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

### EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

## 14. Informations relatives au transport

Cette matière n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

## 15. Informations réglementaires

Symbole de danger: Aucun

Phrases de risque (R): Aucune

Conseils de prudence (S): Aucun

Le produit ne demande pas d'étiquetage de danger aux termes des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications et adaptations successives.



## **16. Autres informations**

### **BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
3. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP).
4. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH).
5. The Merck Index. Ed. 10
6. Handling Chemical Safety
7. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
8. INRS - Fiche Toxicologique
9. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
10. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989

### **Note pour les usagers:**

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.